

Tout le Québec en zone verte dès lundi!

Montréal, le 25 juin 2021

Retour des événements sportifs dès aujourd'hui

Dès lundi 28 juin, toutes les provinces du Québec seront enfin en zone verte. Pour ajouter à cette nouvelle étape, des précisions quant aux mesures déjà prévues viennent tout juste de nous parvenir par la Sous-ministre adjointe au loisir et au sport, Madame Dominique Breton.

Retour des événements sportifs

À la suite d'une recommandation favorable de la Santé publique, les événements sportifs et les spectacles pourront accueillir jusqu'à 3500 personnes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Certaines [consignes](#) doivent être respectées et pour être conforme, le promoteur de l'événement sportif doit remplir le [Formulaire attestation promoteur](#) et le transmettre à la Direction de santé publique régionale concernée, ainsi qu'à la municipalité où se tiendra l'événement au minimum 10 jours avant l'événement.

Rappel des mesures à respecter en zone verte

- Déterminer la capacité maximale d'accueil de l'installation d'usagers permis au même moment;
- Application des mesures de distanciations ;
- Installations sanitaires et vestiaires peuvent ouvrir, mais doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement et le nombre de personnes présentes doit être limité afin de respecter la distanciation physique de 2 mètres.

Activités extérieures

- Contacts brefs permis pour un groupe de maximum 50 personnes auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles;
- Ligues, tournois et compétitions sont permis;
- 50 personnes maximum peuvent être présentes sur un même plateau sportif s'il ne s'agit pas d'un événement;
- Limiter la présence de contacts prolongés;
- Respecter la distanciation physique.

Activités intérieures

- Contacts brefs permis pour un groupe de maximum 25 personnes auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles;
- Ligues, tournois et compétitions sont permis;
- 25 personnes maximum peuvent être présentes sur un même plateau sportif s'il ne s'agit pas d'un événement;
- Les mesures usuelles relatives au port du couvre-visage à l'intérieur des lieux publics doivent continuer d'être appliquées.

Informations et communiqués

[Pandémie de la COVID-19 – Les spectacles, événements sportifs et festivals pourront accueillir jusqu'à 3500 personnes](#)

[Consignes pour les promoteurs de festivals et événements](#)

[Formulaire – Attestation du promoteur](#)

[Directives de santé publique pour les activités et événements publics extérieurs](#)

[Mesures sanitaires par palier d'alerte](#)